



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais pharmaceutiques

Question écrite n° 2843

### Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des malades qui ont fait l'objet d'une ou plusieurs interventions chirurgicales lourdes et auxquels il est prescrit, afin de stabiliser leur état de santé, des médicaments qui ne sont plus remboursés par la sécurité sociale. La prise de ces médicaments dits de « confort » s'avère la plupart du temps nécessaire pour le patient et l'on peut constater qu'il n'existe généralement aucun autre remède remboursable pouvant se substituer à ceux-ci. Cette situation entraîne un coût non négligeable pour les malades qui ne disposent que de peu de ressources comme les demandeurs d'emploi, les retraités et les personnes placées en situation de grande difficulté. Ces derniers, alors que la médecine ne compte plus ses avancées, se trouvent confrontés à l'alternative suivante : ou continuer le traitement qui leur est prescrit au prix de grands sacrifices ou cesser de le prendre et, ce, avec toutes les conséquences que cela peut supposer. Aussi, lui demande-t-il si une remise en cause des nomenclatures de ces médicaments, pour les personnes atteintes d'affections de longue durée ou de maladies incurables, ne pourrait être rapidement envisagée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Serge Janquin](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2843

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 septembre 1997, page 2835